



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 47424

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de lui faire connaître sa position quant à l'opportunité des opérations de sensibilisation de la population en faveur de la préservation de leur environnement départemental et il la remercie de lui indiquer les modalités qui seraient les plus appropriées, ainsi que les différents acteurs associés à de telles campagnes d'information.

Texte de la réponse

Persuadée que la protection de l'environnement et le développement durable passent par une prise de conscience et une adhésion de tous les citoyens et afin de susciter une mobilisation collective et individuelle, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a demandé à ses services de reconduire et d'amplifier des opérations d'informations et de communication qui rencontrent un succès croissant d'année en année, qu'il s'agisse du « printemps de l'environnement » ou de « 1 000 défis pour ma planète », et de mettre en place de nouvelles opérations comme la journée du 22 septembre « En ville, sans ma voiture ! ». Ainsi le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement définit au plan national le cadre général de ces opérations de communication et met à disposition de ses services déconcentrés des outils de communication. Il appartient aux directions régionales de l'environnement, sous l'autorité des préfets, de veiller à leur mise en oeuvre et de coordonner les initiatives des acteurs locaux - citoyens, associations, collectivités locales, entreprises... Les structures administratives départementales (préfectures, DDAF, DDASS, DDJS, inspection d'académie...) sont très largement associées à la préparation et à la mise en oeuvre de ces opérations. C'est ainsi que l'opération « Printemps de l'environnement », qui regroupe depuis deux ans les actions antérieurement contenues dans « Nettoyage de Printemps » et « Journées de l'environnement » a été lancée pour l'édition 2000 à l'automne de l'année 1999. Les thèmes traditionnels de cette opération : eau, faune, flore, air, paysage, déchets... abordés sous l'angle du concours, d'expositions, des festivals ainsi que les opérations de nettoyage sont tout à fait appropriés pour sensibiliser à la préservation d'un environnement départemental. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « 1 000 défis pour ma planète », des groupes de jeunes de moins de vingt-six ans, encadrés par leurs éducateurs, réalisent des actions concrètes pour l'environnement. Les actions réalisées dans un cadre scolaire ou non scolaire, peuvent s'appuyer sur des actions locales décidées par une association, une collectivités locales ou une entreprise. Pour la reconduction de l'opération pour l'année scolaire 2000/2001, une circulaire en date du 19 mai 2000 a été adressée aux préfets de région et de département. Enfin, outre ces opérations impulsées au niveau national, de nombreuses initiatives locales de sensibilisation et de communication sont favorisées, soutenues et réalisées par les directions régionales de l'environnement et les établissements publics sous tutelle (parcs nationaux, agences de l'eau...).

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47424

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3495

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5254